

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 12 AVRIL 2023

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents :

Mrs GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC JM.

Etaient excusés :

Mme CAPRON, LICOUR,

Mrs LEITAO, MAUGER, HENRY, LEBLANC D.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et la commune de Flixecourt pour son accueil. Il expose ensuite l'ordre du jour de cette réunion essentiellement consacrée à l'examen du budget primitif 2023.

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. Gilles SENE, ancien Maire de RIBEAUCOURT, membre du Conseil communautaire, dont les obsèques se sont déroulées hier.

A l'unanimité des membres présents, Mme Céline LEBRUN est désignée secrétaire de séance de ce Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le compte du Conseil communautaire du 16 mars 2023 est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT

M FRANCOIS propose les affectations de résultats se rapportant à l'ensemble des budgets de la CCNS.

BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve une affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 5 521 127,92 €.

BUDGET CENTRE AQUATIQUE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve une affectation au compte 1068 pour un montant de 2 522 451,49 €

BUDGET ATELIER RELAIS

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve une affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 651 960,17 € et une affectation au compte 1068 pour un montant de 146 758,96 €

BUDGET LOTISSEMENT ZAC 2

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve une affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 2 466 051,60 €.

BUDGET SPANC

Ce budget présentant un déficit total de 41 681,84 €, l'affectation au résultat est sans objet. Le Conseil communautaire approuve cette proposition, par **DELIBERATION 5**.

BUDGET ZAC 1

Ce budget présentant un déficit total de 1 933 707,86 €, l'affectation au résultat est sans objet.
Le Conseil communautaire approuve cette proposition, par **DELIBERATION 6**.

M le Président informe les membres du Conseil communautaire de l'ensemble des opérations inscrites dans les budgets primitifs qui vont être présentés ce jour. Il liste les actions les plus significatives envisagées à l'EPCI en 2023.

TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire de reconduire les taux d'imposition de l'année 2022.

A l'unanimité par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire approuve les taux d'impositions 2023 reconduits à l'identique et s'établissant comme suit :

- CFE 25.77 %
- Taxe foncière bâtie : 2.16 %
- Taxe foncière non bâtie : 4.68 %
- Taxe d'habitation : 14,25%

TAUX D'IMPOSITION GEMAPI 2023

Suite au vote, par le Conseil communautaire, d'un produit de fiscalité GEMAPI à hauteur de 150 000 € pour l'année 2023, l'Assemblée, à l'unanimité des membres, approuve, par **DELIBERATION 8**, les taux d'impositions GEMAPI 2023 s'établissant comme suit :

- CFE 0,417 %
- Taxe foncière bâtie : 0,553 %
- Taxe foncière non bâtie : 0, 935 %
- Taxe d'habitation : 0,487 %

BUDGET PRIMITIF 2023

1 – BP 2023 – Budget Principal

En section de fonctionnement, Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 16 955 425,08 €.

Il donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes contenues dans le cadre de ce budget primitif 2023 ainsi que de l'ensemble des versements effectués par la CCNS au chapitre 65 ; détails des opérations remis ce jour à l'ensemble des membres présents.

En section d'investissement, il propose d'inscrire la somme équilibrée en dépenses comme en recettes à hauteur de 6 319 380,16 €.

Il donne lecture des principales opérations d'investissement proposées dans le cadre de ce budget primitif 2023.

M. le Président précise que les recettes fiscales sont en augmentation par rapport à l'année 2022. Il est en de même pour la CVAE ; la compensation versée par l'Etat, suite à sa suppression, étant supérieure au produit perçu l'année dernière.

M. DELATTRE demande pourquoi la CVAE est à 0 à l'article 73112. Le Président indique que la compensation de la CVAE se retrouve désormais à l'article 74833.

2 - BP 2023 – Budget Atelier relais

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section d'exploitation un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 1 157 193,17 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire en dépenses comme en recettes la somme de 538 699,96 €.

Il donne lecture des principales dispositions contenues dans le cadre de ce BP 2023 – Budget Atelier relais.

3 – BP 2023 – Budget centre aquatique

En section d'exploitation, il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibré à 925 128,39 €.

En investissement, il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibré à hauteur de 2 677 447,49 €.

En réponse à la question posée par M. DELATTRE relative à l'augmentation des crédits portés à l'article 611, M. le Président indique qu'en plus de la DSP – part fixe indexée chaque année comme prévu au contrat, ces crédits correspondent aux billets achetés par la CCNS, au coût engendré par la non augmentation des tarifs d'entrées ainsi que le financement des entrées scolaires. M DELATTRE demande également pourquoi la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est en diminution par rapport à l'année 2022. Le Président indique que le montant inscrit en 2022 correspondait à 2 ans de versement (2021-2022). Il précise que cette RODP est aussi indexée chaque année comme prévu contractuellement.

Le Président précise par ailleurs qu'au premier trimestre de l'année 2023, le centre aquatique a connu une fréquentation supérieure de 1400 entrées par rapport au premier trimestre 2022.

4 – BP 2022 – Budget zone d'activités 1

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section d'exploitation un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 2 070 429,85 €.

En investissement, il propose d'inscrire la somme de 3 628 669,73 €, équilibrée en dépenses comme en recettes.

Il donne lecture des opérations inscrites en précisant que ce budget est établi pour la période du 01/01 au 31/03/2023 avant intégration dans le budget principal de la collectivité.

5 – BP 2023 – Budget Lotissement zone d'activités 2

Dans le cadre de ce BP 2023, Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section de fonctionnement un montant de dépenses de 926 326,39 € et un montant de recettes de 3 256 684,83 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire la somme en dépenses comme en recettes de 1 097 651,51 €.

Seul ce budget n'a pas à être équilibré s'agissant d'un compte de stocks. Il sera très prochainement réintégré dans le budget principal de la CCNS.

6 – BP 2023 – Budget SPANC

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire un montant de 89 780 € en dépenses d'exploitation et un montant identique équilibré en recettes d'exploitation au titre de l'année 2023.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant de dépenses et de recettes équilibré à 18 662,86 €

Il détaille l'ensemble des chapitres contenus dans cette proposition et rappelle que ce budget doit être équilibré et autonome, conformément à la réglementation en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 9**, approuve les budgets primitifs Budget principal, atelier relais, centre aquatique, ZAC 1, ZAC 2 et SPANC.

Le Président remercie les élus pour leur confiance et le personnel de la CCNS pour le travail effectué.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2023

Les critères permettant le calcul de cette dotation ont été remis à l'ensemble des membres présents lors d'une dernière réunion.

Ils font apparaître une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2023 à hauteur de 20.40 € par habitant aux bénéficiaires des communes membres.

A l'unanimité par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire approuve la dotation de solidarité communautaire allouée par la CCNS à l'ensemble de ses communes membres pour l'année 2023 à hauteur de 20.40 € /habitant.

PARTICIPATION FINANCIERE TRANSPORT PISCINE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, le Conseil communautaire approuve le versement d'une participation financière à hauteur de 1750 € par commune disposant d'une école se rendant à la piscine (ou syndicat compétent).

CRECHE AILLY SUR SOMME

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser à la commune d'AILLY SUR SOMME une participation à hauteur de 170 000 € au titre de l'année 2023 pour le bon fonctionnement de la crèche communale.

GENDARMERIE - FLIXECOURT

A l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser les indemnités d'éviction dues à l'exploitant de la parcelle cadastrée ZD 96 sise à FLIXECOURT récemment acquise par délibération du Conseil communautaire en vue de l'extension de la gendarmerie ; indemnités inscrites au budget de la collectivité voté ce jour.

CASERNE DE SAPEURS POMPIERS - DOMART EN PONTHIEU

A l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser à la commune de DOMART EN PONTHIEU une participation financière à hauteur de 20 000 € au titre de la dotation de solidarité communautaire pour mener à bien les travaux de réhabilitation de la caserne de sapeurs-pompiers de DOMART EN PONTHIEU; dotation inscrite au budget de la collectivité voté ce jour.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2023

A l'unanimité, par **DELIBERATIONS 15 à 29**, le Conseil communautaire approuve l'ensemble des dotations et participations contenues au budget primitif – budget principal de la CCNS.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 30**, la grille tarifaire de l'école de musique intercommunale, reconduite à l'identique pour l'année 2023/2024 est approuvée.

Elle se présente comme suit :

Options		Tarifs habitants de la CCNS	Tarifs habitants extérieurs CCNS	Tarifs spéciaux (*)
Cursus				
<input type="checkbox"/>	Jardin Musical (éveil musical) : élèves scolarisés en moyenne et grande section de maternelle	76 €	212 €	X
<input type="checkbox"/>	Aspirants : élèves scolarisés en cours préparatoire	152 €	384 €	X
<input type="checkbox"/>	FG : tous niveaux et instruments confondus (à partir du CE1 et adultes)	152 €	384 €	96 €
<input type="checkbox"/>	FG MAA : à partir du CM1 et adultes			
<input type="checkbox"/>	MAA Adultes (hors cursus)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/>	FM seule (tous niveaux)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/>	FI Adultes (hors cursus)			
<input type="checkbox"/>	Elèves ayant validé leur FC2 et ne souhaitant pas poursuivre la FM en Cycle III – cours FI (30 minutes)			
<input type="checkbox"/>	2 nd instrument			
Pratiques collectives instrumentales seules (sans Formation Instrumentale) ou en complément d'un cursus				
<input type="checkbox"/>	Ensembles de classes instrumentales permanents	76 €	101 €	76 €
<input type="checkbox"/>	Ateliers piano et compagnie (gratuit pour les pianistes dans le cadre de leur FG)			
<input type="checkbox"/>	Atelier MAA (dans le cadre d'une pratique collective supplémentaire)	76 €	101 €	X
<input type="checkbox"/>	Classes d'orchestre, Atelier Jazz (gratuits dans le cadre de la FG et FI)	26 €	33 €	21 €
<input type="checkbox"/>	Chorale seule			
<input type="checkbox"/>	Location d'instrument	81 €	112 €	81 €

(* Tarifs spéciaux : Membres issus des Harmonies, Fanfares, Orchestres à l'École, Orchestres au Collège implantés au sein de la Communauté de Communes. Pour bénéficier de cette réduction, la formation suivie au sein de l'EM-CCNS doit correspondre à l'instrument pratiqué dans la société musicale.)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AIDE AUX ENTREPRISES

A l'unanimité, par **DELIBERATION 31**, le Conseil communautaire approuve l'ensemble des aides aux entreprises, telles que proposées par la commission développement économique, réunie le 04/04/2023, et se présentant comme suit :

- L'Atelier d'Aurélié, salon de coiffure à DOMART EN PONTTHIEU
Subvention CCNS / aide à la création – reprise d'entreprise : 832.25 €
- SARL CAPRON COUVERTURE sur la ZAC des Bornes du Temps
Subvention CCNS / aide au développement des TPE : 2 112€
- FRENCH DINER, , restaurant installé à FLIXECOURT
Subvention CCNS : 2 890€

SUBVENTION ALSH

A l'unanimité, par **DELIBERATION 32**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder au versement des subventions pour le bon fonctionnement des ALSH (communes ex CCOA), à hauteur de 6 €/jour et par enfant accueilli pour l'année 2023.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU CAJ 2023 – PEP 80

A l'unanimité, par **DELIBERATION 33**, le Conseil communautaire approuve l'offre des PEP 80 pour un montant 194 500,00 € pour l'organisation des CAJ été et de la Toussaint et les frais de transports et gestion associés (Le reste prévisionnel à charge de la CCNS étant de 183 460,00€ hors CEJ)

Le conseil communautaire approuve par ailleurs, par **DELIBERATION 34**, à l'unanimité des membres présents, la convention de mission coordination jeunesse pour coordonner les actions « jeunesse » de l'intercommunalité et assurer la direction du CAJ de Picquigny à chaque période d'ouverture. PEP 80 s'engage à recruter un salarié à ces fins.

MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUI OUEST AMIENS

Le PLUI du territoire de l'ex CCOA a été approuvé par le Conseil communautaire le 25/02/2020.

Un recours d'un tiers a été engagé suite à l'approbation du PLUI.

Le jugement met en évidence l'absence de règles de stationnement à destination des cycles dans le cadre des immeubles d'habitation et de bureaux au sein des zones UA, UB et UC ainsi que sur les zones UE et 1AU.

De ce fait, il est nécessaire de modifier le règlement du PLUI en ce sens.

Par 42 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 35**, approuve les modalités de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLUI Ouest Amiens se présentant comme suit :

-Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi Ouest Amiens à la communauté de communes Nièvre est Somme et dans les communes concernées aux jours et horaires d'ouvertures pour une durée d'un mois allant du 09 mai 2023 au 16 juin 2023.

-Mise à disposition d'un registre où toute observation, remarque, avis, pourra être consigné aux jours et horaires d'ouvertures du siège de la communauté de communes Nièvre et Somme et dans les communes concernées par le PLUi Ouest Amiens ainsi que d'une adresse mail mentionnée sur l'avis de mise à disposition.

-Publication dans un journal diffusé dans le département de l'avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

-Mise en ligne de l'avis de mise à disposition et du projet de modification sur le site internet de la CCNS : <http://www.nievresomme.fr/> durant le toute la durée de la mise à disposition.

-Affichage de cet avis de mise à disposition sur les panneaux d'affichage de la communauté de communes Nièvre et Somme (Flixecourt et Picquigny) et dans les mairies concernées par le PLUi Ouest Amiens.

ABBAYE DE MOREAUCOURT : DIAGNOSTIC DRAC

M. le Président expose qu'à la demande de la DRAC, un diagnostic sanitaire des vestiges de MOREAUCOURT peut être entrepris par la CCNS.

En réponse à la question posée par M. TIRMARCHE, il est précisé que ce diagnostic permettra de déterminer l'état des bâtiments ainsi que les modalités de leur préservation et valorisation du site.

Le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 36**, approuve cette action à l'unanimité des présents ainsi que son plan de financement prévisionnel s'établissant comme suit :

Coût total : 16 527 € TTC

DRAC : 6 905 €

Conseil Régional HAUTS DE FRANCE : 4 143 €

CCNS : 5 479 €

CRECHE DE FLIXECOURT : CLIMATISATION

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 37**, approuve une participation de la CCNS à hauteur de 50% HT de la dépense soit 22 894 €, pour mener à bien les travaux de climatisation de la crèche de FLIXECOURT.

TOURISME : CONVENTION AVEC PLANET NAUTIC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 38**, la convention de mise à disposition de 4 bateaux électriques durant 1 an par PLANET NAUTIC.

Cette convention prévoit un encaissement direct par la CCNS avec reversement de 70 % des recettes à Planet Nautic ainsi que des conditions tarifaires de location avantageuses pour les habitants de la CCNS.

CENTRE AQUATIQUE : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

POINT REPORTE

PROJET CULTUREL TERRITORIAL

M. WALIGORA indique qu'à la demande des partenaires financiers, il y a lieu de mettre à jour le projet de politique culturelle global de la CCNS en intégrant notamment les actions du service d'archives intercommunales et en mettant à jour la liste des partenaires collaborant avec le service culturel de la collectivité.

Il précise que les membres de la commission culturelle ont approuvé ce document.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 39**, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

DISPOSITIF D'INITIATIVES CULTURELLES – SUBVENTIONS 2023

Les délégués de la commune de VIGNACOURT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des membres votants, par **DELIBERATION 40**, le Conseil communautaire approuve les subventions allouées au titre du dispositif d'initiatives culturelles pour l'année 2023 se présentant comme suit :

AAVA 1800 €
APATE 300€
CHATEAU BLANC 2300€
AMIS DE LA COLLEGIALE PICQUIGNY 1000€
MEMOIRE VIVANTE 860€
RACINES CALCEENNES 1720€
VIGNACOURT 14-18 1600€
AILLY SUR SOMME FESTIVAL 1530€
Total : 11 110 €

SMHP : CONTRIBUTION 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 41**, approuve le versement de la contribution au SMHP, pour l'année 2023, à hauteur de 60 000 €.

Il précise que les recettes fiscales générées par les entreprises localisées sur la ZAC des Hauts plateaux sont en augmentation ; chaque EPCI (CC Ponthieu Marquenterre et CC Nièvre et Somme) percevant cette année un produit d'environ 172 000 €.

A la question posée par M. MOREL sur les raisons du retard de construction des bâtiments JJA (extension), le Président indique qu'il ne dispose à ce jour d'aucune information sur ce différé d'investissement.

M VIGNON demande « ce que l'on peut faire si JJA ne construit pas ». M. le Président indique que la société étant propriétaire de ses terrains, elle seule maîtrise le phasage de ses projets.

ADUGA – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

M le Président propose de conclure la convention de financement avec l'ADUGA pour l'année 2022 à hauteur de 24 219 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 42**, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

SOMME NUMERIQUE : CONTRIBUTION 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 43**, approuve le versement des cotisations suivantes à SOMME NUMERIQUE, pour l'année 2023 :

Cotisation syndicale : 18 996,51 €

Couverture annuités d'emprunt : 123 816,30 €

TRINOVAL

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 44**, approuve la signature d'une convention en vertu de laquelle TRINOVAL indemnise la CCNS à hauteur de 24 000 € par an au titre de la prise en charge du coût de traitement des déchets déposés par des usagers de son territoire à la déchetterie de SAINT-OUEN ; somme portée au budget de la collectivité voté ce jour.

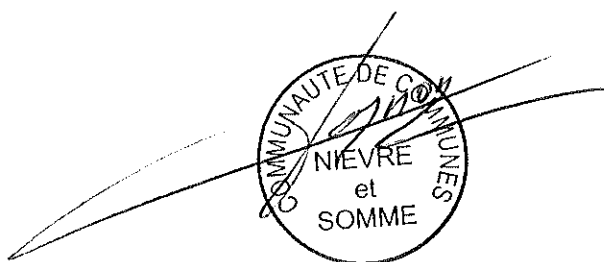
QUESTIONS DIVERSES

M GACQUER demande sur quels arguments la CCNS compte fonder le référé-suspension relatif au PLUi Val de Nièvre. M. le Président indique que la rédaction du référé est en cours par nos avocats avec plusieurs arguments portant sur le fond et la forme.

Le Président informe les membres de l'assemblée des difficultés rencontrées pour l'obtention de certificats d'urbanisme tant pour la construction de l'école de musique sur la friche Harondel que pour la construction des hébergements insolites sur le terrain de la Maison du Tourisme. Il précise que ces procédures administratives et études nouvelles présentent des coûts supplémentaires non intégrés dans les demandes de subventions initiales.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30 mn.

++++



Compte Rendu approuvé par le Conseil Communautaire de la CCNS le 13 juin 2023 à l'unanimité des présents.